



Règlement de l'O'Haras 2026

L'O'Haras 2026 est une course d'orientation semi-nocturne, urbaine où sera jugée, sur un itinéraire librement choisi par les participants mais comportant des points de passage obligatoires (balises), la capacité de chacun à se déplacer le plus rapidement possible en s'orientant à l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.

L'O'Haras 2026 est organisée par l'association « Saint-Lô Triathlon » affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation sous le n°5004-NM et aura lieu le **samedi 7 mars 2026**.

L'O'Haras 2026 a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Art 1 : Programmes des épreuves

La manifestation est divisée en 6 parcours : 4 formules « compétition » avec classement sont proposées, ainsi que 2 formules « découverte » de la course d'orientation, sans classement ni chronométrage.

- ✓ Shetland : 4-5 km (format « découverte », pas de classement)
- ✓ Cob : 7 km (format « découverte », pas de classement)
- ✓ Petit tonnerre : 8 km (format « compétition »), Classement CRON*
- ✓ Jolly Jumper : 10 km (format « compétition »)
- ✓ Licorne : 14 km (format « compétition »), Classement CRON*
- ✓ Pur-Sang : 19 km (format « compétition »), Classement CRON*

*CRON : épreuve comptant pour le Challenge des Raids d'Orientation Normands 2025/2026

Sur le lieu de départ, chaque équipe se verra remettre des cartes selon le type d'épreuves ainsi qu'un système de pointage permettant de contrôler le passage à chaque balise.

Courses	Accueil Gymnase André Guilbert	Briefing	Départ	Fermeture des courses
Shetland	16h00	17h00	17h15 – 17h45 départ libre après retrait de la carte	2h00 de course 19h15
Cob	16h30	17h30	17h45 – 18h15 départ libre après retrait de la carte	3h00 de course 20h45
Petit Tonnerre	17h30	19h30	A partir de 19h45 par vagues	2h00 de course 21h45
Jolly Jumper	17h30	19h15	A partir de 19h30 par vagues	2h30 de course 22h00
Licorne	17h30	19h00	A partir de 19h15 par vague	3h00 de course 22h15
Pur Sang	17h30	18h45	A partir de 19h00 Par vague	3h30 de course 22h30

Art 2 : Conditions de participation, inscriptions des équipes et modalités d'inscriptions :

- 1) - Modalités d'inscription pour les circuits chronométrés
(Petit tonnerre, Joly Jumper, Licorne et Pur-Sang)

Ils seront déclarés comme une compétition avec chronométrage et classement. Ainsi, l'inscription de toute personne nécessitera la validation d'une des conditions suivantes :

- ✓ Présentation d'une licence FFCO 2025.
- ✓ OU présentation pour les personnes majeures non licenciées, d'une attestation indiquant qu'il a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.
- ✓ OU présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an (6 mois pour les mineurs) à la date d'inscription à la compétition concernée permettant d'établir « l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition »
- ✓ OU présentation pour les personnes mineures non licenciées, d'une attestation signée par le représentant légal indiquant qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

Le concurrent est seul responsable des informations et des documents qu'il fournit lors de la phase d'inscription. Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenus.

- un **chèque** de caution de 60 € par équipe pour le doigt électronique Sportident. (Chèque à l'ordre de « Saint-Lô Triathlon ». A envoyer par courrier ou à déposer sur place.
- du **droit d'engagement**, uniquement sur « klikego ».

Les équipes sont composées de 2 ou 3 personnes maximum. (Sauf pour Shetland 4 personnes maximum, y compris un adulte au minimum).

Conditions d'inscriptions selon les circuits :

Circuits	Particularités	Droits d'engagements
Shetland « 5 km »	Ouvert à tous capable d'évoluer pendant 5 km (Accompagné d'un majeur) <i>Rando découverte dans un esprit familial, non soumise à chronométrage et sans classement.</i>	6 € / pers. 20 € / équipe quatre personnes
Cob « 7 km »	Ouvert aux personnes à partir de 11 ans (Accompagné d'un majeur) <i>Rando découverte dans un esprit familial, non soumise à chronométrage et sans classement.</i>	11 € / pers. (ou 9 € si licencié FFCO)
Petit tonnerre « 8 km »	Ouvert aux personnes à partir de 11 ans non licenciés FFCO ou 11 ans licencié FFCO (Accompagné d'un majeur*)	13 €/pers. (ou 11 € si licencié FFCO)
Jolly Jumper « 10 km »	Ouvert aux personnes à partir de 16 ans non licenciés FFCO ou 11 ans licencié FFCO (Accompagné d'un majeur*)	14 €/pers. (ou 12 € si licencié FFCO)
Licorne « 14 km »	Ouvert aux personnes à partir de 16 ans (Accompagné d'un majeur*)	15 €/pers. (ou 13 € si licencié FFCO)
Pur-Sang « 19 km »	Ouvert uniquement aux personnes majeures	18 €/pers. (ou 16 € si licencié FFCO)

(*)

Les mineurs âgés d'au moins de 11 ans le jour de l'inscription peuvent s'inscrire sur le parcours PETIT TONNERRE et JOLLY JUMPER, à condition d'être accompagnés d'une personne majeure, sauf :

- pour les licenciés FFCO H/D14 en 2025, autorisés à courir non accompagnés,

Les mineurs de 16 ans, nés en 2010 ou avant peuvent s'inscrire sur le parcours LICORNE, à condition d'être accompagnés d'une personne majeure, sauf :

- pour les licenciés FFCO H/D16 en 2025, autorisés à courir non accompagnés.

Les mineurs ne sont pas autorisés à courir sur le parcours PUR-SANG.

Inscription sur le site KLIKEGO

Cette inscription comprend : la fourniture des cartes d'orientation pour chaque concurrent, l'organisation des épreuves, la sécurité de l'épreuve, un lot pour chaque concurrent, un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés, le doigt électronique Sportident, la fiche des résultats par équipe.

Chaque inscription sera validée dès réception complète du bulletin d'engagement, des droits d'inscription et des certificats médicaux / attestations médicales / licences FFCO / pour tous les participants mineurs : autorisation parentale signée des parents.

Seuls les dossiers complets et validés 5 jours avant l'épreuve seront retenues.

Date limite des inscriptions : Lundi 2 mars 2026.

Le nombre de concurrents est limité à 500 pour toutes les courses.

Attention aucun engagement le jour même.

Art 3 : Matériel

Matériel obligatoire par équipier :

- 1 tenue vestimentaire adaptée avec une chasuble hautement réfléchissante (y compris pour la course Shetland et Cob)

- 1 lampe frontale (Sauf pour Shetland)

Matériel obligatoire par équipe :

- un téléphone portable (celui dont le numéro a été donné à l'organisation lors de l'inscription)

- 1 sac à dos contenant eau + alimentation suffisante pour autonomie

- une couverture de survie

- un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

Matériel conseillé :

- une boussole par équipe

- des guêtres, vêtements et chaussures adaptés à la course.

Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

Art 4 : Déroulement de l'épreuve

Le départ sera donné en plusieurs vagues selon un horaire défini à l'avance. Sur le lieu de départ, chaque participant devra vider son pointeur électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement.

Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.

La compétition peut comporter une ou plusieurs sections avec des balises à poinçonner en ordre libres ou imposés. Les dernières consignes seront affichées quelques jours avant sur le site internet du club.

Tous les postes de votre épreuve doivent être poinçonnés. Chaque balise manquante donnera une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

A l'arrivée, le concurrent devra rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Un horaire de fermeture des circuits sera prévu et le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Art 5 : Évolution des équipes sur le parcours, sécurité

Les concurrents s'engagent :

- à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes,
- à porter assistance aux personnes en danger,
- à respecter le code de la route (les participants sont considérés comme des piétons, à ce titre, ils doivent impérativement **respecter le code de la route** pendant l'intégralité de leur parcours)
- à avertir l'organisation en cas d'abandon.
- à respecter les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte
- à respecter les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.
- à respecter les adversaires, les populations locales et les membres de l'organisation

Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

Art 6 : Disqualification et pénalités

Motifs de disqualification :

- Non respect du règlement ou non respect du code de la route
- Interdiction de courir sur les voies suivantes sauf trottoirs et de les traverser ailleurs qu'aux emplacements prévus : RD 900.
- Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant (par personne)
- Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.
- En cas d'injures ou de comportement agressif envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- Non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe, comportement antisportif.
- Non respect de l'environnement (jet de détritus, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...)

Art 7 : Annulation / remboursement

1. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 3 mars 2026.
2. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.
3. En cas d'annulation, les inscriptions seront remboursées moins les frais liés à la gestion des inscriptions.
4. L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas de mauvaises conditions météo (vigilance orange ou rouge émise par Météo France). Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun remboursement dans ce cas.

Art 8 : Assurance

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation à L'O'Hara. L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO, un pass'orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur l'épreuve en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des risques enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

Art 9 : Classement

Un classement est effectué en fonction du temps du parcours majoré par les pénalités et diffusé sur le site internet.

Pour les différentes formules « compétition », il y aura 3 classements : féminin, mixte et masculin. Les organisateurs s'autorisent à récompenser les différents vainqueurs.

Art 10 : Abandon

En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur la feuille de route.

Art 11 : Droit à l'image

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association Saint Lô Triathlon et la diffusion des photos et vidéos publiées, ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des résultats.

Art 12 : Challenge club

L'O'Haras est la sixième épreuve du Challenge des Raids d'Orientation Normands (CRON) comprenant plusieurs courses en Normandie.

La Petit Tonnerre, la Licorne et la Pur-sang sont établies respectivement dans le challenge des épreuves « Trotteur », « Orienteur » et « Raideur ». La Shetland, la Cob et Jolly Jumper ne sont pas intégrées dans ce challenge.

Art 13 : Acceptation du règlement

L'engagement à l'O'Haras implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de non-respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu ce règlement.

Art 14 : RGPD

Le club Saint Lô Triathlon s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription (nom, prénom, licence, adresses postale et mail, téléphone, certificat médical, autorisation parentale)

Le fait de s'inscrire signifie que le concurrent et son équipe acceptent sans réserve le présent règlement et s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place au jour de l'événement.